

Centre d'interprétation de l'ardoise

5, rue Belmont, Richmond, J0B 2H0

514-914-5118; 819-826-3313

info@centreardoise.ca

centreardoise.ca

**Mémoire adressé au Ministère de la Culture et des Communications
dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec**

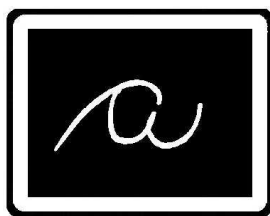
Avril 2016

Présentation de l'organisme

Le **Centre d'interprétation de l'ardoise** (nom légal: Regroupement culturel des vieilles ardoises) est installé depuis 25 ans dans une petite communauté estrienne. Il a très largement sauvé et mis en valeur le patrimoine unique de l'ardoise. Il l'interprète, le diffuse et conserve une collection d'artefacts de plus de 600 pièces (par comparaison, le Musée de la civilisation, musée national qui conserve une grande part de la collection des Québécois, n'a que 13 objets relatifs au patrimoine ardosier). Le Centre a aussi sauvé l'église désaffectée Saint-Paul en s'y logeant et en la restaurant avec l'aide du MCC. Cette église citée par sa municipalité est remarquable par sa toiture en ardoises et par la seule flèche aussi en ardoises datant du 19e siècle. Très rapidement, le MCC a remarqué le travail professionnel des bénévoles et a reconnu et soutenu au fonctionnement le Centre. Le MCC a écrit que le Centre «est le gardien et l'interprète» du patrimoine ardosier.

Résumé du mémoire

- Le Cahier de consultation met un indéniable accent sur une vie culturelle pour le citoyen et ce, sur l'ensemble du territoire québécois.
- Or l'ensemble territorial québécois est loin d'être homogène.
- Définitivement, des petites communautés n'ont pas les capacités de soutenir une vie culturelle pour leurs citoyens. Ces derniers, pourtant, ont le même droit que les autres Québécois à une qualité de vie culturelle.
- Recommandation (en lien notamment avec la question 6) : que le Ministère de la Culture et des Communications développe des aides pour les communautés où la vie culturelle est fragile et tarde à se développer.



Centre d'interprétation de l'ardoise

5, rue Belmont, Richmond, J0B 2H0

514-914-5118; 819-826-3313

info@centreardoise.ca

centreardoise.ca

**POUR UN ACCÈS ÉQUITABLE À LA VIE CULTURELLE POUR TOUS LES
CITOYENS, PARTOUT AU QUÉBEC.**

Mesdames, messieurs,

Nous avons étudié le cahier de consultation «Renouvellement de la politique culturelle du Québec» et avons été frappés par la justesse des propos qu'on y retrouve. Brièvement, nous voudrions soulever un point d'ombre qui touche un grand nombre de communautés de citoyens dans l'ensemble de l'espace québécois. Nous l'illustrerons par le cas de notre institution muséale. Nous terminerons par une recommandation.

Il convient de préciser que nos propos veulent simplement décrire et analyser une situation sensible ou difficile pour la vie culturelle et les citoyens et qu'en aucun moment ces propos ne doivent être perçus comme des jugements sur cette situation.

1 - Le citoyen

L'une des grandes préoccupations du cahier de consultation est le **citoyen**. D'ailleurs dès la toute première phase de ce document, on lit «...placer la culture au coeur de la vie de **tous les Québécois**...». Or ce qui nous frappe ici, outre le mot *Québécois*, est le mot «**tous**», lequel réfère inmanquablement à *tout le territoire*. Au fil du texte, cette idée se retrouve régulièrement énoncée:

- p. 8: «L'**ensemble** de la population doit pouvoir accéder et contribuer à la vie culturelle.»
- p. 9: «La politique culturelle vise un accès équitable [...] **sur l'ensemble du territoire**...»
- p. 11: la question 6/ concerne «l'action gouvernementale [...] proche des **préoccupations des citoyens**...»
- p. 15: la **participation citoyenne** est dûment nommée à la question 13/e.
- p. 16: «...le **citoyen** au coeur du développement culturel...»
- p. 16: «...que les **Québécois, quelles que soient** leur origine et **la région** où ils habitent, puissent avoir accès à une vie culturelle...»
- p. 16: «Des priorités doivent être établies et des moyens conséquents mis à la disposition des **communautés**»
- p. 17: «Les efforts et investissements des dernières années [...] connaissent aujourd'hui certaines limites. Nous ne pouvons faire l'économie de réfléchir à de nouvelles stratégies afin d'innover dans nos approches visant [...] une part toujours plus large de la **population**.»
- p. 23: «...la capacité de l'État de soutenir le développement culturel avec **équité** [en gras dans le texte] **sur l'ensemble du territoire québécois**, en fonction de la singularité et des besoins des **diverses régions**...»

Indéniablement, la prochaine politique culturelle voudra renforcer l'accès à la vie culturelle pour tous les citoyens, partout sur le territoire.

2 - Le territoire

Les extraits cités plus haut lient le citoyen et son territoire. C'est sur cette question du territoire que s'est portée notre attention. Autant le territoire national n'est pas homogène (plus haut, p. 23), autant il tombe sous le sens que le territoire régional n'est pas plus homogène. Personne ne pensera qu'une capitale régionale, Sherbrooke, par exemple, reflète la qualité de la vie culturelle

des Estriens. La qualité de la vie culturelle telle que vécue dans une capitale régionale n'a rien à voir à celle vécue dans les villages et petites villes. Dans ces petites communautés, il y a un petit nombre de citoyens, généralement peu d'industries, bref un profil social et économique qui n'est pas toujours - voire rarement - favorable à soutenir une vie culturelle.

On lit à la page 23 du cahier de consultation: «Les régions et les **municipalités** [en gras dans le texte], [...] sont devenus des partenaires de premier ordre. L'engagement des municipalités s'est concrétisé par des investissements croissants.» Cette assertion est certainement valable globalement quand on regarde la totalité des efforts. Mais ce n'est pas la même réalité si on examine telle, telle ou telle communauté. Répétons-le, nous ne portons pas de jugement; mais il faut reconnaître que les capacités et les volontés de soutenir la culture ne permettent pas au citoyen de ces petites communautés d'avoir accès à la vie culturelle minimale auquel il aurait droit, comme tous ses concitoyens québécois.

3 - Des territoires difficiles pour la vie culturelle

En juin 2015, le Centre d'interprétation de l'ardoise apprenait, comme une vingtaine d'autre institutions muséales, qu'il ne serait plus soutenu au fonctionnement par le MCC. On a bien signifié au Centre que cette décision n'était pas basée sur la question de la qualité de son produit patrimonial et culturel. La raison était sa taille trop petite, le Centre n'étant pas ouvert au moins 40 semaines par année et n'ayant pas un minimum de trois employés à temps régulier. Nous ne discutons pas de cette décision ici. Toutefois, nous en soulignons les conséquences qui mettent en péril le futur de l'institution, tout autant que la fragile qualité de la vie culturelle du milieu où il est implanté: le citoyen est directement touché. Dans la majorité des cas semblables, le milieu ne peut pas financièrement et philanthropiquement prendre la relève du MCC pour des raisons déjà évoquées (population peu nombreuse, faible quantité d'industries, histoire économique récente difficile). Dans un contexte culturel toujours précaire pour les citoyens, les rares institutions culturelles devraient survivre et non disparaître.

Nous avons pris cet exemple car c'est celui que nous connaissons le mieux. Mais n'en doutons pas, d'autres cas, non seulement dans le réseau muséal, sont certainement nombreux dans l'ensemble du territoire national. Il tombe sous le sens qu'une fin de subvention pour un organisme n'a pas les mêmes conséquences pour la vie culturelle du citoyen dans les milieux comme ceux

que nous venons de décrire que dans une capitale régionale. Et qu'en est-il quand la vie culturelle s'appauvrit alors que la nouvelle politique culturelle veut aller dans le sens contraire?

À partir de cette réflexion et des considérations du document de consultation que nous avons cités plus haut, nous formulerons une recommandation.

4 - Recommandation

Cette recommandation issue de notre expérience et de notre réflexion est notamment une réponse à la question 6/ du Document de consultation. Cette question porte sur une «action gouvernementale plus souple, modulable et plus proche des préoccupations des citoyens et des milieux culturels».

Recommandation:

Compte-tenu que les régions du Québec ne sont pas constituées de milieux socio-économiques semblables;

Compte-tenu que nombre de ces milieux ne peuvent soutenir véritablement une vie culturelle à laquelle leurs citoyens ont droit au même titre que tous les Québécois;

Nous proposons que le Ministère de la Culture et des communications développe des mesures d'aide vraiment structurantes qui s'adresseront spécifiquement à ces milieux, pour:

- d'une part, consolider et développer l'offre culturelle à laquelle chacun de leurs citoyens a droit comme tous les Québécois,
- d'autre part, permettre à ce même citoyen d'être «actif, porteur et acteur de sa culture» (Document de consultation, p.16).

Pierre Bail
Président
Centre d'interprétation de l'ardoise
514-914-5118 (président)